



Temps de Régulation Comportemental
Uniquement pour les équipes jeunes jusqu'à Moins 18 ans.

Objectifs

- Pour maintenir un climat sain et serein autour du match, **le juge accompagnateur certifié** :
 - Ecole arbitrage / Club / Territorial / National

peut interrompre la rencontre en déposant un Temps de Régulation Comportemental (TRC).

- Tout juge accompagnateur majeur, certifié par l'ITFE, inscrit sur la feuille de match électronique, présent à la table de marque, a la possibilité de déposer autant de Temps de Régulation Comportemental (TRC) que nécessaire sur des rencontres de jeunes jusqu'aux compétitions « moins de 18 ans » de tous les niveaux de jeux :
 - Départemental / Régional / National
 - Arbitrées par un JAJ ou un binôme de JAJ

Définition

- Le Temps de Régulation Comportemental (TRC) est indépendant des trois temps morts d'équipe (TME).
- Il n'a pas de durée spécifique.
- Il doit permettre au juge accompagnateur de réguler le climat que les circonstances de l'environnement nécessitent, notamment l'attitude de l'officiel des équipes ou du public.
- Le jeu reprendra sur décision du juge accompagnateur une fois le problème résolu.
- Il pourra aussi faire intervenir le responsable de salle (RESEC) pour une intervention auprès du public.
- En cas d'impossibilité de remédier à la situation, le match pourra être arrêté et la COC statuera.

Protocole

- Au niveau du protocole, le juge accompagnateur demande au chronométrateur d'arrêter le temps à un moment où le ballon est hors jeu (renvoi, jet franc, remise en jeu, jet de 7m, engagement).
- Les joueurs restent sur l'espace de jeu et le juge accompagnateur se lève pour :
 - Si difficulté avec le public, faire appel au responsable de salle (RESEC) pour une intervention,
 - Si difficulté avec un officiel, intervenir directement auprès de lui,
 - Si difficulté avec un arbitre, intervenir auprès de lui.
- Une fois la situation régulée, le jeu reprendra par le jet correspondant
- **Le club organisateur fournit au juge accompagnateur présent, à l'identique que les TME, un "carton" A4 de couleur orange, plastifié, avec l'inscription TRC (A Télécharger page sommaire – Temps Régulation Comportemental <https://view.genial.ly/646dcccff296b90018b0cabf>)**
- Le nombre de TRC doit être consigné sur la FDME

